



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lutte contre les violences faites aux femmes : *Bilan 2021*

**Commission départementale de lutte
contre les violences faites aux femmes**

Lutte contre les violences faites aux femmes

Dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, Evence Richard, préfet du Var, avec les procureurs de la République de Toulon et de Draguignan, ont présidé la **5^e commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes (CODEV)**. Ces violences sont diverses et nécessitent des actions spécialisées dédiées :

- violences au sein du couple,
- violences sexuelles (agressions diverses, viols),
- violences sexistes et sexuelles au travail,
- mutilations sexuelles,
- mariages forcés,
- polygamie,
- prostitution et ou traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

Dans le prolongement du Grenelle contre les violences conjugales de 2019, le gouvernement a renforcé les mesures et les moyens permettant de mieux protéger les victimes et d'améliorer la prise en charge des auteurs de violences. Les orientations ont conduit au renforcement du pilotage départemental préfet-procureurs de la République et à une coordination accrue de l'ensemble des acteurs.

La CODEV est organisée par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité dans sa mission de coordination départementale et de mise en cohérence des actions et des dispositifs. Elle réunit l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs appelés à intervenir dans la lutte contre les violences faites aux femmes au sein d'une structure spécifique eu égard à la particularité du sujet, sans méconnaître toutefois l'intérêt d'aborder cette question dans d'autres instances, notamment celles chargées de la prévention de la délinquance.

La CODEV a permis de faire un bilan chiffré des violences faites aux femmes, mais aussi de présenter les nouveaux dispositifs mis en place dans le département ainsi que définir les nouvelles orientations 2022.

De nouveaux dispositifs mis en place dans le Var pour faciliter la prise en charge des victimes et lutter efficacement contre la récidive

→ Depuis le 20 septembre 2020 : Écoute Violences Conjugales (EVC)

- Pour chaque femme victime de violences conjugales mise à l'abri par le 115, une écoute systématique d'une psychologue spécialisée 7 jours sur 7 de 17h00 à 23h00. L'association AVRE en partenariat avec l'association AAVIV (agrément justice) alternent les permanences. 90 % des femmes ont bénéficié d'une première écoute et 88 % accepté un suivi psychologique.

→ Depuis la fin 2020 : le centre régional de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CRPCA)

- Le CPCA de l'association En chemin couvre les départements du 83, 06 et une partie du 13 en partenariat avec 18 associations spécialisées dans la prise en charge des auteurs dont 6 dans le Var (AVEF, AAVIV, AVENIR, AXIS, SCJE, RESONANTES, CSAPA). Plus d'informations en cliquant [ICI](#)

→ Depuis le 1^{er} mars 2021 : la Maison de Protection des Familles (MPF) au groupement de gendarmerie à La Valette du Var

- Objectif : appuyer les unités territoriales, en garantissant une parfaite gestion des situations complexes et sensibles, à travers l'accueil et l'accompagnement.
- Les gendarmes armant les MPF ont tous l'habilitation d'officier de police judiciaire, afin de pouvoir relayer, si besoin, les brigades, en accomplissant certains actes de procédure. Ils peuvent agir de façon coordonnée (en interne comme à l'extérieur) sur la prévention et le suivi des familles et ont vocation à travailler en collaboration étroite avec leur réseau local comprenant, au-delà des intervenants sociaux gendarmerie (ISG), les associations, les collectivités territoriales, les établissements scolaires, etc.

→ Depuis le 1^{er} juillet 2021 : mise en place d'une intervenante sociale de gendarmerie au sein de la compagnie de La Valette – Hyères (association AAVIV).

→ En cours d'année : 24 places supplémentaires pour faciliter la mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales (76 places au total dont 13 logements dédiés) et 6 places dont 2 logements mis à disposition des parquets pour faciliter l'éviction des auteurs

→ Plusieurs conventions de partenariats signées dont :

- celles avec les forces de l'ordre afin de faciliter le dépôt de plainte au sein des hôpitaux
- celles avec les tribunaux judiciaires, le Service d'Insertion et de Probation pour le déploiement du bracelet anti-rapprochement

■ **Pour plus de renseignements, contactez la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité : chantal.molines@var.gouv.fr**

L'État dans le Var

www.var.gouv.fr

Contacts presse :

Service de la Communication Interministérielle de l'État dans le Département
PRÉFECTURE DU VAR – CS 31209 – 83070 TOULON CEDEX

Demande de presse sur pref-communication@var.gouv.fr

Laurent Faré	04 94 18 80 30	laurent.fare@var.gouv.fr
Marielle Soldani	04 94 18 81 46	marielle.soldani@var.gouv.fr
Cécile Menand	04 94 18 80 25	cecile.menand@var.gouv.fr

Retrouvez le fil d'actualités des services de l'État dans le Var
sur Twitter  en suivant le compte @Prefet83

Les chiffres 2021 (arrêtés au 31/10/2021)

> Nombre de femmes victimes de violences conjugales enregistré par les forces de l'ordre (police et gendarmerie) : **2748 (+ 20%)**

> Nombre de faits de violences enregistré par les tribunaux judiciaires Toulon/Draguignan : **2267 (+10%)**

Les chiffres 2021 (chiffres arrêtés au 30/09/2021)

> Nombre de victimes prises en charge par des associations spécialisées : **1839 (+20%)**

dont **1552** femmes prises en charge par les associations spécialisées dans l'accompagnement social, psychologique et juridique

et **287** femmes prises en charge par les associations spécialisées dans l'hébergement-logement

> Nombre d'auteurs de violences conjugales pris en charge par les associations spécialisées : **466**

> Nombre de victimes de la prostitution et/ou de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle accompagnées : **73** dont 69 femmes et 4 personnes transgenre

Mineure ou majeure, vous êtes victime de violences, appelez :

- 17 POLICE SECOURS, en cas d'urgence
- 114, si vous ne pouvez pas parler, envoyez un SMS
- 115 pour une mise à l'abri
- 3919 une écoute 24h/24 et 7jours/7
- www.arretonslesviolences.gouv.fr pour un signalement en ligne aux forces de l'ordre

Les contacts des associations du Var : <http://www.var.gouv.fr/contacts-utiles-a6047.html>